

Paris, le 16 Octobre 2015

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DES THÉMATIQUES DE LA CONFÉRENCE SOCIALE

Ce lundi 19 octobre 2015, trois grandes thématiques feront l'objet de la Conférence Sociale 2015 : **Sécurisation des parcours professionnels et création du compte personnel d'activité, transition énergétique, et transformation numérique.** La FFP rappelle combien l'investissement dans la formation professionnelle constitue une réponse majeure à ces trois défis. Et avance des propositions concrètes qui permettraient de concrétiser les ambitions portées par la loi du 5 mars 2014, et faire ainsi de cette Conférence Sociale un succès pour l'emploi et la croissance durable.

La formation professionnelle est un **levier incontournable de l'adaptation des entreprises aux deux grandes révolutions que sont le numérique et la croissance verte.** Comme le soulignait M. Bruno METTLING dans son rapport consacré à « la transformation numérique et vie au travail »¹, **la formation professionnelle accompagne l'appropriation des nouveaux outils et renforce la capacité d'innovation.** Par conséquent, « *la formation doit constituer un effort récurrent et durable : car de nouvelles technologies font en permanence irruption dans l'entreprise.* »

A l'échelle des individus, la formation professionnelle est un **élément-clé de la sécurisation des parcours professionnels** comme le rappelaient les partenaires sociaux à travers l'Accord National Interprofessionnel du 14 décembre 2013. En effet, la formation permet **d'acquérir et de conserver tout au long de sa carrière l'ensemble des compétences utiles** sur le marché du travail. Ce faisant, l'individu **renforce son employabilité ainsi que sa capacité de mobilité interne et externe.** Pour le jeune, **l'alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage) est une voie particulièrement efficace² d'insertion durable** dans l'emploi.

C'est pourquoi, compte tenu des enjeux économiques, sociaux et sociétaux majeurs de la formation professionnelle, il est indispensable que des solutions concrètes soient trouvées pour :

Consacrer le changement de paradigme faisant de la formation professionnelle un véritable investissement pour l'employabilité et la compétitivité. La FFP anime en ce moment des groupes

¹ Rapport consacré à « la transformation numérique et vie au travail » remis à la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social (septembre 2015)

² Voir notamment le mémo « Comprendre (Enfin !) la formation professionnelle » publié par la FFP en octobre 2014 (accès libre sur le site www.ffp.org)

de travail sur mandat des Ministères de l'Economie et du Travail qui visent à outiller les chefs d'entreprises – notamment de TPE/PME – dans le développement de leurs talents au service de leur performance économique et sociétale.

- | **Placer les bénéficiaires au cœur des dispositifs de formation** afin de permettre un accès simple et régulier à la formation pour tous.
- | **Promouvoir un secteur de formation innovant et de qualité** pour accompagner les mutations profondes que connaît le secteur économique de la formation professionnelle, essentiel à la compétitivité de notre pays et employant lui-même 150.000 salariés.

Dans cette perspective, la FFP souhaite que le Gouvernement et les partenaires sociaux agissent pour dépasser les difficultés posées par la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 et :

- | **Rendre plus accessible la formation professionnelle pour tous.** Les **procédures de mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) doivent être simplifiées**, et les **listes de certification éligibles élargies aux compétences transversales et transférables**. La **création du futur Compte Personnel d'Activités (CPA) doit s'appuyer sur l'expérience du CPF**. Par conséquent, la **FFP demande à être associée à la conception de ce nouveau dispositif** qui doit permettre un accès plus simple et plus large à la formation.
- | **Encourager l'investissement des entreprises dans la formation professionnelle.** Un **mécanisme d'incitation fiscale (sous la forme d'un crédit impôt ou d'un amortissement fiscal)** contribuerait à convaincre les employeurs que leur **performance économique et sociétale** dépend en grande partie de leur investissement dans leur capital humain.
- | **Faire respecter les règles de concurrence, indispensables au développement d'un secteur innovant et de qualité.** La formation professionnelle relève du champ concurrentiel et 85% des besoins du marché sont couverts par des organismes privés de formation.

« La FFP a soutenu et continue de soutenir les ambitions portées par les partenaires sociaux à travers l'ANI du 14 décembre 2013 », rappelle Jean WEMAËRE, Président de la FFP. « Mais nous avons encore du chemin à parcourir collectivement pour remplir les objectifs fixés par la loi du 5 mars 2014 : simplifier le cadre de la formation professionnelle, responsabiliser ses acteurs, améliorer l'accès à la formation. Nous souhaitons que la Conférence sociale soit l'occasion de s'emparer à nouveau de ces objectifs au service de la première richesse de nos entreprises et de notre pays, notre capital humain. »

Contact Presse : Yasmine Boulos - 01 44 30 49 16 - yboulos@ffp.org

 **Retrouvez la FFP sur Twitter: [@FedeFormPro_FFP](https://twitter.com/FedeFormPro_FFP)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente 500 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de 1.5 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.